



CANCER
AIDE INFO RESEAU
ENTREPRENEURS

FÉDÉRATION NATIONALE RECONNUE
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

**Accompagnement
des travailleurs indépendants malades**



QUI SOMMES NOUS ?

Nous sommes le réseau national d'associations CAIRE qui apportent gratuitement une aide administrative, juridique, sociale et psychologique à tous les travailleurs indépendants atteints de cancers et maladies chroniques évolutives.



CANCER
AIDE INFO RESEAU
ENTREPRENEURS

Nos accompagnements – Nos missions

- ❖ Volet accompagnement - Les prestations et les dispositifs destinés aux TNS malades
 - Les prestations sociales (auprès de la CPAM et la CAF)
 - Les prestations pour le maintien en emploi du TNS (auprès de la MDPH, CPAM, CAP Emploi, Agefiph)
 - Les prestations pour le maintien de l'entreprise (auprès de l'URSSAF et de la CPAM)
 - Les autres prestations (auprès des partenaires associatifs)
- ❖ Volet Prévention - Les indispensables à connaître
 - L'importance d'une prévoyance santé
 - L'assurance MP / AT
 - La suspension des crédits personnels et professionnels
 - Les aides financières pour la vie quotidienne

Réseau de
bénévoles

Réseau de
partenaires

UN EXEMPLE CONCRET D'ACCOMPAGNEMENT

Exemple de Mr X, Gérant d'une SASU, activité commerciale

ETAPE 2 : Période maladie / Arrêt de l'activité

Mr X est en arrêt maladie depuis plusieurs mois, suite à une stomie. L'activité de la société est donc à l'arrêt.



Quid de la protection sociale et de la santé ?

- **CPAM** (Arrêt maladie / Prévoyance santé x)
- **CAF** (RSA)

- **CPAM** (Temps partiel thérapeutique/ Pension d'invalidité)
- **MDPH** (RQTH/AAH)
- **CAF** (APL/Aides financières)
- **EDES-CCAS** (Aides financières)
- **APESA 84** (Aide psychologique)

Orientation bénévoles de coeur

CAIRE 84

ETAPE 3 : La période de maladie

Mr X perçoit ses indemnités maladie. Et ensuite ?



Personne physique
Anticiper la reprise

Personne morale
Maintenir l'entreprise

- **Bénévoles experts CAIRE 84** (Consultation)
- **CIP 84** (Bénévoles experts)
- **URSSAF** (Commission action sociale TNS : ACED / AFE)
- **Sécurité Sociale : AMA** (Aide au maintien en activité)

ETAPE 4 : La reprise de l'activité professionnelle

L'état de santé de Mr X lui permet de reprendre le travail



Il va reprendre une activité professionnelle adaptée à son état de santé

- **MDPH** (RQTH)
- **Cap Emploi** (accompagnement)
- **CPAM** (Temps partiel thérapeutique/Pension d'invalidité)

ETAPE 1 : La prévention / Avant la maladie

- Souscrire à une prévoyance santé
- Souscrire à l'assurance AT/MP
- Adhérer à un service de santé au travail

Service de santé au travail

Cas concret : L'exemple de Mme Z,

Dirigeante SASU, dans le secteur du commerce

ETAPE 1 : Question précise

Mme Z a été reconnue en invalidité 100% par la Sécurité Sociale, elle perçoit d'une pension d'invalidité catégorie 3, lui interdisant désormais de travailler.



Quid de l'entreprise ? Comment concilier la gestion de l'entreprise et la pension d'invalidité catégorie 3 ?

- **Pension d'invalidité catégorie 3 nécessite l'arrêt de l'activité professionnelle car Mme Z a été reconnu en incapacité totale : Mme Z refuse de fermer son entreprise**

ETAPE 2 : Proposition de solution

Mme Z a rencontré un expert comptable bénévole expert de CAIRE 84 pour trouver une solution, pour concilier l'activité de son entreprise et sa pension d'invalidité cat.3.



La pension d'invalidité cat.3 interdit, dans les faits, de percevoir un revenu d'activité professionnelle puisqu'elle a été attribuée au titre d'une incapacité totale.

L'expert comptable bénévole a recommandé à Mme Z de démissionner de son poste de directrice et de conserver son mandat social de Présidente -> Elle ne percevra plus de rémunération car elle aura démissionné, en revanche elle continuera à gérer son entreprise en tant que Présidente.



CANCER
AIDE INFO RESEAU
ENTREPRENEURS



06 07 69 34 93



www.federationcaire.org



contact@federationcaire.org

Actions reconnues d'intérêt général

Vos avantages fiscaux de 60% ou 66% de réduction

Pour un particulier (66%)

Votre don de **100 euros**, vous revient en réalité **34 euros** !

Pour une entreprise (60%)

Votre don de **100 euros**, vous revient en réalité **40 euros** !